

UFF EPARGNE EURO VALEUR ISR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4	
Autres informations Fonds Maître	14
Autres informations Fonds Nourricier.....	16
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « EURO VALEUR ISR M »	20
Rapport certifié du commissaire aux comptes	25

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS représenté par Mohamed Bennani

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : 990000083449

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : FCPE Actions de pays de la zone Euro.

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières des économies et des marchés d'actions des pays de la zone euro en investissant sur les titres dont l'évaluation boursière est attractive au regard de la valeur des actifs des sociétés émettrices et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Euro Stoxx® Large.

L'indice Euro Stoxx® Large est un indice construit à partir de grandes capitalisations boursières de la zone Euro (dividendes réinvestis), établi et publié par la société Stoxx Limited.

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître EURO VALEUR ISR M, présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions de la zone euro. En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

Le reste du portefeuille, soit au maximum 25% de l'actif, pourra être investi, en toutes catégories de valeurs mobilières françaises ou étrangères, et notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence.
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Critères extra-financiers :

La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant le filtre ISR Best-in-Class. Ce filtre permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont écartées. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement seront à tout moment exclus.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité et que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI.

Toutefois, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil de notation extra financière développé par le gestionnaire financier, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentant en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieur à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra néanmoins sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance ou des sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu qu'il puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prendraient en compte lesdits critères. L'alignement du compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est ainsi pas calculé.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « EURO VALEUR ISR M ». Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. L'attention des souscripteurs est attirée sur les risques spécifiques de certains instruments auxquels le FCP peut être exposé, dont le profil de risque peut être élevé.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en oeuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources.

Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « EURO VALEUR ISR M »

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

- Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA et dans la zone euro pour 60% au moins du portefeuille.

Au-delà de ce minimum, le portefeuille pourra également comprendre des certificats d'investissement, des droits ou bons de souscription, provenant des titres détenus ou achetés en vue de l'acquisition des actions issues de ces valeurs.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, relever de grosses et moyennes capitalisations et être libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre jusqu'à 25% de titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille pourra être investi en obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non

structurés, en titres participatifs et en titres subordonnés. La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur non noté est limitée à 3% maximum de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion.

Ces OPC appartiendront aux classes :

- « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union Européenne » et « actions internationales », déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, dans le but de réaliser l'objectif de gestion,
- « monétaires » et « monétaire court terme », dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés futures et options sur actions, taux et indices boursiers, achat et vente de devises à terme, swaps de taux et de devises. Ces instruments dérivés sont négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- d'ajuster le portefeuille aux perspectives d'évolution de la courbe des taux,
- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des taux,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments a pour but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions ou des taux, ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- *Nature des opérations*
 - ☐ *Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier*
 - ☒ *Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier*
- *Nature des interventions*
 - ☒ *Gestion de la trésorerie de l'OPCVM*
 - ☒ *Optimisation des revenus de l'OPCVM*
- *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations*
 - ☒ *Obligations*
 - ☒ *Actions*
 - ☒ *Titres de créance négociables*
 - ☒ *Instruments du marché monétaire*
- *Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net*
- *Effets de levier éventuels : Néant.*
- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*
- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

➤ **Les garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Le risque de contrepartie dans les transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un établissement de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces.

Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :

- *Liquidité : toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;*
- *Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;*
- *Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;*
- *Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;*
- *Diversification : L'ensemble des titres d'un même émetteur reçus en garantie de toutes les contreparties ne peut dépasser 20% de l'actif net ;*

- *Conservation : les garanties financières reçues sont détenues par le Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;*
- *Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;*
- *Absence de réutilisation des garanties « titres » : les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie ;*
- *Réutilisation des garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôt auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme ».*

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître « EURO VALEUR ISR M »**

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

4 février 2022

- Mise à jour des performances

- **Pour le fonds nourricier « UFF EPARGNE EURO VALEUR ISR »**

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

4 février 2022

- Mise à jour des performances

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

3 octobre 2022

- **Pour le fonds maître « EURO VALEUR ISR M »**

- Changement du Commissaire aux Comptes Madame Isabelle Goalec par Madame Séverine Ernest
- AVIVA Investors France devient Ofi Invest AM

- **Pour le fonds nourricier « UFF EPARGNE EURO VALEUR ISR »**

- Changement du Commissaire aux Comptes Monsieur Fabien Crégut par Monsieur Mohamed Bennani
- AVIVA Investors France devient Ofi Invest AM

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « EURO VALEUR ISR M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Le montant des honoraires du CAC sur l'exercice clos à fin septembre 2022 est de : 1 000,00 € HT. (hors taxe).

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais pour le fonds nourricier

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/ Entreprise
1	Frais de gestion et Frais de gestion externes à la Société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	1,55 % TTC maximum	FCPE
2	Frais de gestion indirects maximum	Actif net	Cf Tableau ci-dessous relatif aux frais du fonds maître	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	FCPE
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	FCPE

Frais pour le fonds maître

	Frais facturés au FCP		Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion et Frais de gestion externes à la Société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)		Actif net	0,50% TTC maximum	FCP
2	Frais de gestion indirects maximum		Actif net	L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés.	FCP
3	Commissions de mouvement	Dépositaire	Actif Net	Valeurs négociées sur la bourse française : 23,92 euros TTC Valeurs négociées sur les bourses étrangères : 35,88 euros TTC Pensions : 18,23 euros TTC	FCP
		Société de gestion	Actif Net	Actions : 0,50% TTC	
4	Commission de surperformance indirecte		Actif net	Néant.	FCP

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de 2,54%.

TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Frais de fonctionnement et de gestion	2,54%
dont:	
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	1,50%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	1,04%
Ce coût se détermine à partir:	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	1,04%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%
Ces autres frais se composent en:	
- commissions de surperformance	-
- frais de transaction	-
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	2,54%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

Autres informations Fonds Maître

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Abeille Asset Management, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Ofi Invest, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Abeille Asset Management exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés au client Abeille Assurances. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Abeille Asset Management est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre. Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants*
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).*

Abeille Asset Management améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Abeille Asset Management. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Abeille Asset Management utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Abeille Asset Management a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Abeille Asset Management, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.ofi-invest-am.com).

Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Abeille Asset Management s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles d'Abeille Asset Management investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Abeille Asset Management trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.ofi-invest-am.com).

Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.

Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.ofi-invest-am.com. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Abeille Asset Management et du Groupe Ofi Invest en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Abeille Asset Management a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des activités des sociétés dont Abeille Asset Management détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :

- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement*
- l'engagement actionnarial*
- la participation aux initiatives de place*

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Seules les parts C donnent droit à distribution du résultat net affecté à cette nature de parts, les autres parts émises par l'OPC sont des parts de capitalisation du résultat net.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Autres informations Fonds Nourricier

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun droit de vote n'est exercé par le FCPE.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune sélection de contrepartie n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.

LE RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCPE est calculé selon la méthode de l'engagement et ne peut excéder une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Abeille Asset Management, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Ofi Invest, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Abeille Asset Management exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés au client Abeille Assurances. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Abeille Asset Management est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre. Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants*
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).*

Abeille Asset Management améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Abeille Asset Management. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Abeille Asset Management utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe

dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Abeille Asset Management a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Abeille Asset Management, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.ofi-invest-am.com).

Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Abeille Asset Management s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles d'Abeille Asset Management investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Abeille Asset Management trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.ofi-invest-am.com).

Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.

Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.ofi-invest-am.com. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Abeille Asset Management et du Groupe Ofi Invest en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Abeille Asset Management a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des activités des sociétés dont Abeille Asset Management détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :

- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- l'engagement actionnarial
- la participation aux initiatives de place

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le résultat distribuable du FCPE est capitalisé.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le FCPE étant un OPC nourricier, son actif est constitué de parts ou actions de son OPC maître et de liquidités à titre accessoire.

SFTR

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune opération relevant du Règlement SFTR n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.

EFFET DE LEVIER

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune opération à effet de levier n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.

LE POURCENTAGE D'ACTIFS DU FIA QUI FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun actif détenu par le FCPE ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de son caractère non liquide.

TOUTE NOUVELLE DISPOSITION PRISE POUR GÉRER LA LIQUIDITÉ DU FIA

Compte tenu de la nature spécifique du FCPE, il n'a pas été pris de mesure pour gérer la liquidité du FIA.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« EURO VALEUR ISR M »

EURO VALEUR ISR M - LE RAPPORT ABEILLE ASSET MANAGEMENT
OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits.

Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %. Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'année qui vient de s'écouler présente peu de similitudes avec l'année précédente. La forte reprise de l'activité en sortie de Covid s'est traduite par des tensions inflationnistes marquées, contraignant les banquiers centraux à durcir leurs politiques monétaires pour lutter contre l'inflation. Puis, en février 2022, l'émergence du conflit russo-ukrainien a engendré une grave crise énergétique en Europe aggravant encore les tensions inflationnistes. Le contexte de forte hausse de taux et de ralentissement

de l'activité économique a pesé négativement sur les indices boursiers qui ont abandonné près de 20% en Europe sur la période.

Les valeurs sensibles au taux d'intérêt et à l'activité économique ont été les plus négativement touchées (immobilier, distribution, technologie, industrie) alors que les valeurs liées à l'énergie et les valeurs défensives (Assurances, Services aux collectivités, Media, Agroalimentaire et Télécom) ont mieux résisté.

Au cours de l'exercice, il y a eu peu de changement dans l'allocation sectorielle. Le fonds est resté nettement sous-pondéré sur la consommation cyclique et surpondéré sur les valeurs de consommation défensive, la santé et la technologie.

L'exposition au secteur de la santé s'est accrue au cours de l'exercice par l'addition de Sanofi, EuroApi et Sartorius. Nous avons constitué une ligne en Sanofi financée par l'allègement de la position en Roche. EuroApi est une filiale de Sanofi spécialisée dans les ingrédients pharmaceutiques, dont le capital a été partiellement distribué aux actionnaires de Sanofi.

Le poids du secteur des matériaux de base a été augmenté par le renforcement de la ligne BASF et par l'acquisition de deux nouvelles lignes : CRH et DSM. CRH est un cimentier irlandais fortement exposé au marché américain qui présente une bonne dynamique dans le domaine des infrastructures. DSM a annoncé simultanément la cession de son pôle chimie et son rapprochement avec le groupe suisse d'ingrédients de spécialités Firmenich. Ces opérations transformantes vont considérablement améliorer le profil de croissance du groupe.

Nous avons renforcé légèrement l'exposition dans le secteur des services aux collectivités en investissant dans Iberdrola. Par ailleurs, les titres EDF ont été cédés après l'annonce de la nationalisation de la société.

Dassault Systèmes et Adyen sont venues compléter notre compartiment de valeurs technologiques.

La sous-exposition dans le secteur de la consommation cyclique s'est accentuée après la cession de la position en Prosus. Au sein du sous-secteur automobile, nous avons allégé la position en Mercedes et renforcé Renault.

Nous avons réduit légèrement la surpondération des valeurs de consommation défensive. La ligne Carrefour a été cédée après son beau parcours. Nous avons investi dans la société Henkel, titre qui a beaucoup souffert d'un décalage entre la hausse de ses prix de vente et la hausse de ses coûts de production.

Nous avons également réduit les valeurs industrielles en cédant Vinci et en allégeant Bouygues tout en faisant une place pour la société Nexans dont nous apprécions les perspectives de développement liées à l'essor des énergies renouvelables.

Au sein du secteur Télécommunications, faisant suite à la vente de Deutsche Telekom en septembre dernier, nous avons souhaité reconstituer notre exposition dans ce secteur aux caractéristiques défensives. Ainsi, nous avons initié l'achat Telefonica et renforcé légèrement la ligne Orange. Plus tard dans l'année, nous avons pris nos profits en cédant nos titres Vantage Towers. Nous avons pu reconstituer notre investissement en Deutsche Telekom en septembre dernier à la faveur d'une amélioration de sa notation ESG.

Le secteur Energie est resté bien représenté dans le portefeuille mais nous avons procédé à quelques changements en réduisant TotalEnergies pour initier deux nouveaux investissements Neste et GTT. La forte correction du titre Neste en 2021 nous a offert un point d'entrée attractif et une diversification intéressante au sein du secteur pétrolier, la valeur offrant la plus forte exposition au biodiesel. GTT offre de très bonnes perspectives de croissance liée au développement du GNL.

Au sein des financières, nous avons accru le poids de l'assurance en renforçant Allianz et Munich Re. La ligne Crédit Agricole a été intégralement cédée afin d'initier une position en Unicredit. Parallèlement, Intesa a été allégée et ING renforcée.

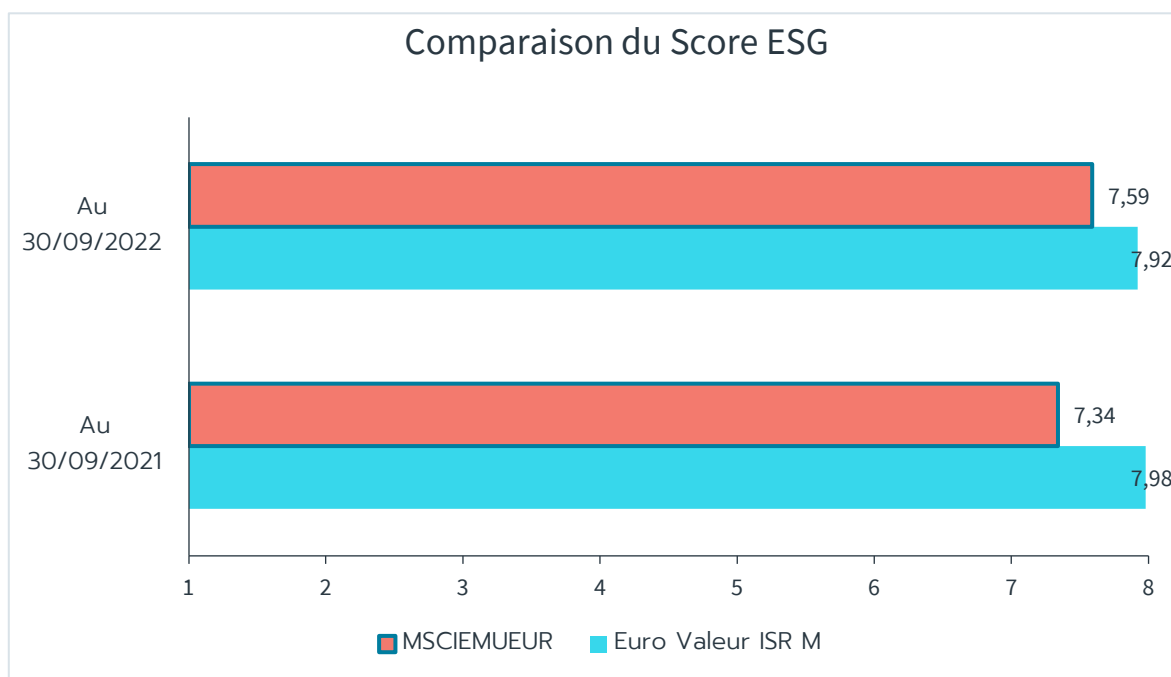
La performance relative du fonds a été pénalisée par un effet sélection négatif liée à la présence des valeurs Thyssenkrupp et Atos qui ont enregistré une sous-performance significative sur la période.

Performances :

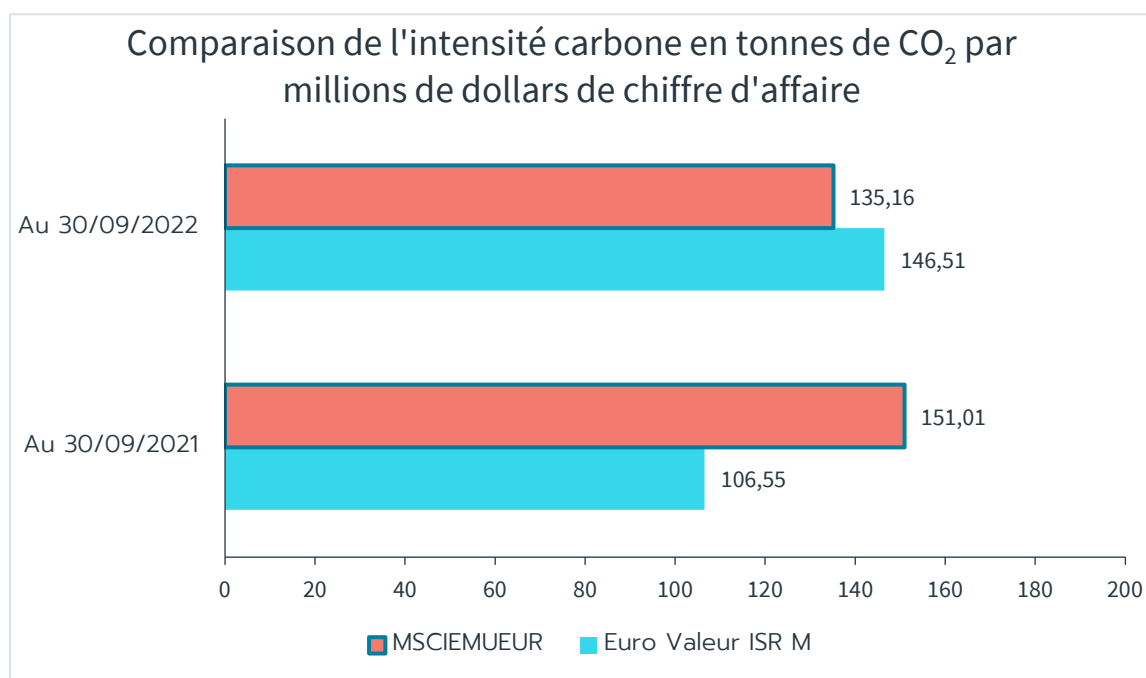
Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -20,87%, contre -18.65% pour son fonds maître et -18,00% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

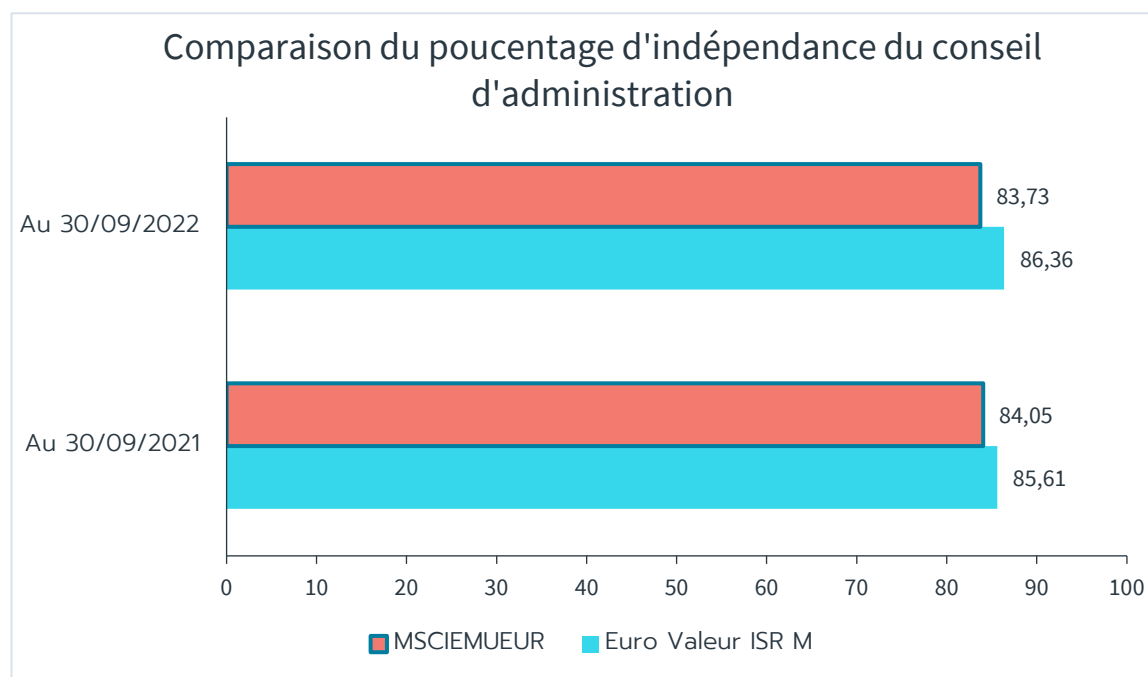
MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 30 septembre, comme suit :



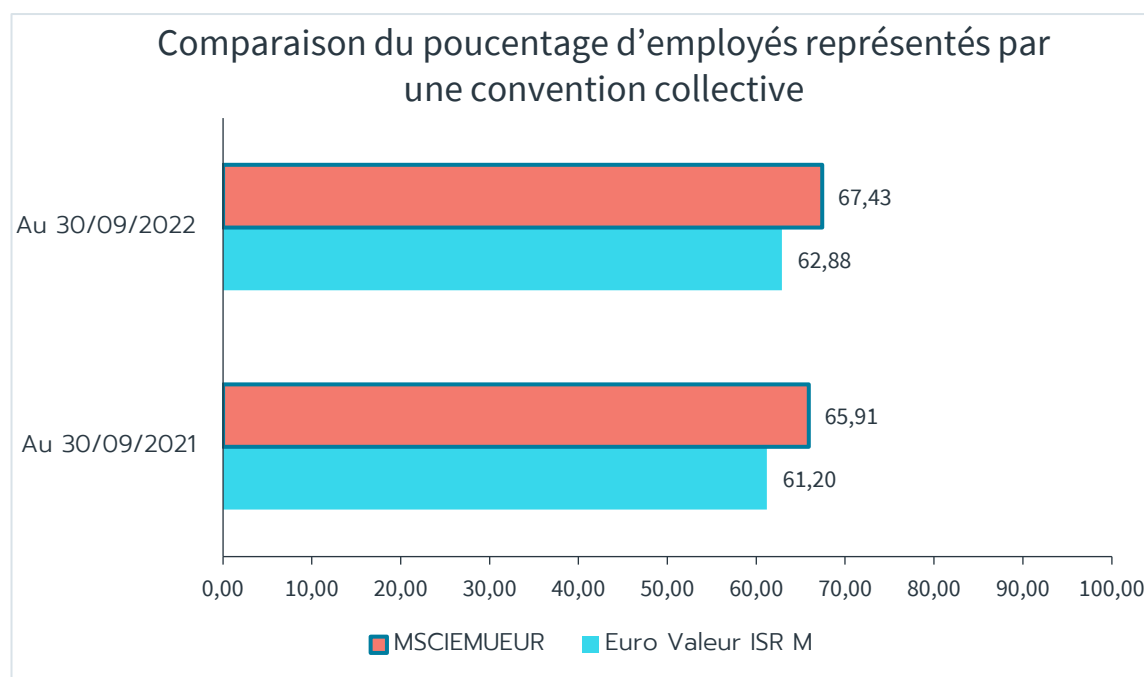
Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2.



Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur 2 ans au 30 septembre de l'indépendance du conseil d'administration du fonds et de l'univers.



Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur 2 ans au 30 septembre du nombre d'employés représentés par une convention collective du fonds et de l'univers.



Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF EPARGNE EURO VALEUR ISR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EPARGNE EURO VALEUR ISR** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 février 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI
Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	25 594 969,04	34 430 316,22
OPC MAÎTRE	25 594 969,04	34 430 316,22
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	54 771,80	114 994,42
Liquidités	54 771,80	114 994,42
TOTAL DE L'ACTIF	25 649 740,84	34 545 310,64

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 814 192,61	33 274 809,31
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 259 331,37	1 712 109,10
Résultat de l'exercice (a,b)	-458 823,13	-484 666,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	25 614 700,85	34 502 251,58
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	35 039,99	43 059,06
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	35 039,99	43 059,06
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	25 649 740,84	34 545 310,64

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	488,66	599,88
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	488,66	599,88
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-488,66	-599,88
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	465 879,52	514 035,46
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-466 368,18	-514 635,34
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	7 545,05	29 968,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-458 823,13	-484 666,83

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

COURS-INDETERMINE

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009083443 - UFF EPARGNE EURO VALEUR ISR : Taux de frais maximum de 1,55% TTC
Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 000 HT euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF EPARGNE EURO VALEUR ISR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 502 251,58	30 776 785,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 508 571,54	3 708 926,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-6 446 693,21	-8 359 591,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 287 391,31	1 810 152,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-492,00	-516,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-7 769 960,19	7 081 130,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 763 357,78</i>	<i>13 533 317,97</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-13 533 317,97</i>	<i>-6 452 187,94</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-466 368,18	-514 635,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	25 614 700,85	34 502 251,58

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	30/09/2022	30/09/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 508 571,54	3 708 926,69
Versements de la réserve spéciale de participation	202 284,24	103 283,12
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	335 484,17	218 501,56
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	786 706,36	726 651,47
Abondements de l'entreprise	1 857 572,81	1 701 900,92
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 326 523,96	0,00
Transferts provenant d'un CET	0,00	958 589,62
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	6 446 693,21	8 359 591,53
Rachats	3 805 417,72	4 628 901,52
Transferts à destination d'un autre OPC	2 641 275,49	3 730 690,01

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	35 039,99
TOTAL DES DETTES		35 039,99
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-35 039,99

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	19 143,6050	4 508 571,54
Parts rachetées durant l'exercice	-27 002,8973	-6 446 693,21
Solde net des souscriptions/rachats	-7 859,2923	-1 938 121,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	130 000,8224	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/09/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	465 879,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			25 594 969,04
	FR0007035761	EURO VALEUR ISR M	25 594 969,04
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			25 594 969,04

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-458 823,13	-484 666,83
Total	-458 823,13	-484 666,83

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-458 823,13	-484 666,83
Total	-458 823,13	-484 666,83

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 259 331,37	1 712 109,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 259 331,37	1 712 109,10

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 259 331,37	1 712 109,10
Total	1 259 331,37	1 712 109,10

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	35 907 409,72	36 492 311,58	30 776 785,00	34 502 251,58	25 614 700,85
Nombre de titres	162 685,3184	166 529,7817	158 083,7017	137 860,1147	130 000,8224
Valeur liquidative unitaire	220,716	219,133	194,686	250,270	197,034
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,61	2,83	6,26	12,41	9,68
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,31	-3,11	-3,07	-3,51	-3,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EURO VALEUR ISR M	EUR	16 048,5118	25 594 969,04	99,92
TOTAL FRANCE			25 594 969,04	99,92
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			25 594 969,04	99,92
TOTAL Organismes de placement collectif			25 594 969,04	99,92
Dettes			-35 039,99	-0,13
Comptes financiers			54 771,80	0,21
Actif net			25 614 700,85	100,00

Parts UFF EPARGNE EURO VALEUR ISR	EUR	130 000,8224	197,034
--	------------	---------------------	----------------

EURO VALEUR **ISR M**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS

Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	12
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « EURO VALEUR ISR M »	15
Rapport certifié du commissaire aux comptes	20

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Gestionnaire financier par délégation : Abeille Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 novembre 1997
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris - FRANCE

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : KPMG Audit, représenté par Séverine ERNEST

Tour Egho - 2 avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0007035761

CLASSIFICATION : Actions des pays de la zone Euro

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation et/ou distribution

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières des économies et des marchés d'actions des pays de la zone Euro en investissant sur les titres dont l'évaluation boursière est attractive au regard de la valeur des actifs des sociétés émettrices et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice Euro Stoxx® Large.

L'indice Euro Stoxx® Large est un indice construit à partir de grandes capitalisations boursières de la zone Euro (dividendes réinvestis), établi et publié par la société Stoxx Limited. Cet indice est administré par Euronext et est disponible sur le site : www.euronext.com

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions de la zone Euro. En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

Le reste du portefeuille, soit au maximum 25% de l'actif, pourra être investi en toutes catégories de valeurs mobilières françaises ou étrangères, et notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence ;

- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Critères extra-financiers :

La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant le filtre ISR Best-in-Class. Ce filtre permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont écartées. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement seront à tout moment exclus.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité et que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI.

Toutefois, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil de notation extra financière développé par le gestionnaire financier, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieur à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra néanmoins sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance ou des sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu qu'il puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prendraient en compte lesdits critères. L'alignement du compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est ainsi pas calculé.

PRABEILLE ASSET MANAGEMENTL DE RISQUE DU FCP

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

- Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA et dans la zone euro pour 60% au moins du portefeuille.

Au-delà de ce minimum, le portefeuille pourra également comprendre des certificats d'investissement, des droits ou bons de souscription, provenant des titres détenus ou achetés en vue de l'acquisition des actions issues de ces valeurs.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, relever de grosses et moyennes capitalisations et être libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre jusqu'à 25% des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille pourra être investi en obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs et en titres subordonnés. La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur non noté ou de rating inférieur à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 3% maximum de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation.

Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion.

Ces OPC appartiendront aux classes :

- « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union Européenne » et « actions internationales » déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, dans le but de réaliser l'objectif de gestion,
- « monétaire » et « monétaire court terme », dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés futures et options sur actions, taux et indices boursiers, achat et vente de devises à terme, swaps de taux et de devises. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- d'ajuster le portefeuille aux perspectives d'évolution de la courbe des taux,
- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des taux,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments aura pour but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions ou des taux, ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations

- ☐ Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- ☒ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions
 - ☒ Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
 - ☒ Optimisation des revenus de l'OPCVM
- Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations
 - ☒ Obligations
 - ☒ Actions
 - ☒ Titres de créance négociables
 - ☒ Instruments du marché monétaire
- Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net
- Effets de levier éventuels : Néant.
- Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».
- Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

➤ **Les garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Le risque de contrepartie dans les transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un établissement de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces.

Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : L'ensemble des titres d'un même émetteur reçus en garantie de toutes les contreparties ne peut dépasser 20% de l'actif net ;
- Conservation : les garanties financières reçues sont détenues par le Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;

- Absence de réutilisation des garanties « titres » : les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie ;
- Réutilisation des garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôt auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme ».

CHANGEMENTS INTERVENUS

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

4 février 2022

- Mise à jour des performances

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

3 octobre 2022

- Changement du Commissaire aux Comptes Madame Isabelle Goalec par Madame Séverine Ernest
- AVIVA Investors France devient Ofi Invest Asset Management

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

Frais

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	0,50 % maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 23,92 euros TTC à 35,88 euros TTC
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant
Commissions de surperformance		Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.

Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de 1,04%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Abeille Asset Management, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Ofi Invest, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Abeille Asset Management exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés à ses clients. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Abeille Asset Management est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre. Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement et de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).

Abeille Asset Management améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement Abeille Asset Management. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Abeille Asset Management utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Abeille Asset Management a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Abeille Asset Management, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.ofi-invest-am.com

Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Abeille Asset Management s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Abeille Asset Management investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Abeille Asset Management trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.ofi-invest-am.com).

Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.

Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : (www.ofi-invest-am.com). Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Abeille Asset Management et du Groupe Ofi Invest en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Abeille Asset Management a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des activités des sociétés dont Abeille Asset Management détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :

- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- l'engagement actionnarial
- la participation aux initiatives de place

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

POURCENTAGE DE TITRE PEA

Le fonds est composé de titres PEA à hauteur de 97,17%.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« EURO VALEUR ISR M »

LE RAPPORT DE GESTION DE ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits.

Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combinée à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %. Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'année qui vient de s'écouler présente peu de similitudes avec l'année précédente. La forte reprise de l'activité en sortie de Covid s'est traduite par des tensions inflationnistes marquées, contraignant les banquiers centraux à durcir leurs politiques monétaires pour lutter contre l'inflation. Puis, en février 2022, l'émergence du conflit russo-ukrainien a engendré une grave crise énergétique en Europe aggravant encore les tensions inflationnistes. Le contexte de forte hausse de taux et de ralentissement

de l'activité économique a pesé négativement sur les indices boursiers qui ont abandonné près de 20% en Europe sur la période.

Les valeurs sensibles au taux d'intérêt et à l'activité économique ont été les plus négativement touchées (immobilier, distribution, technologie, industrie) alors que les valeurs liées à l'énergie et les valeurs défensives (Assurances, Services aux collectivités, Media, Agroalimentaire et Télécom) ont mieux résisté.

Au cours de l'exercice, il y a eu peu de changement dans l'allocation sectorielle. Le fonds est resté nettement sous-pondéré sur la consommation cyclique et surpondéré sur les valeurs de consommation défensive, la santé et la technologie.

L'exposition au secteur de la santé s'est accrue au cours de l'exercice par l'addition de Sanofi, EuroApi et Sartorius. Nous avons constitué une ligne en Sanofi financée par l'allègement de la position en Roche. EuroApi est une filiale de Sanofi spécialisée dans les ingrédients pharmaceutiques, dont le capital a été partiellement distribué aux actionnaires de Sanofi.

Le poids du secteur des matériaux de base a été augmenté par le renforcement de la ligne BASF et par l'acquisition de deux nouvelles lignes : CRH et DSM. CRH est un cimentier irlandais fortement exposé au marché américain qui présente une bonne dynamique dans le domaine des infrastructures. DSM a annoncé simultanément la cession de son pôle chimie et son rapprochement avec le groupe suisse d'ingrédients de spécialités Firmenich. Ces opérations transformantes vont considérablement améliorer le profil de croissance du groupe.

Nous avons renforcé légèrement l'exposition dans le secteur des services aux collectivités en investissant dans Iberdrola. Par ailleurs, les titres EDF ont été cédés après l'annonce de la nationalisation de la société.

Dassault Systèmes et Adyen sont venues compléter notre compartiment de valeurs technologiques.

La sous-exposition dans le secteur de la consommation cyclique s'est accentuée après la cession de la position en Prosus. Au sein du sous-secteur automobile, nous avons allégé la position en Mercedes et renforcé Renault.

Nous avons réduit légèrement la surpondération des valeurs de consommation défensive. La ligne Carrefour a été cédée après son beau parcours. Nous avons investi dans la société Henkel, titre qui a beaucoup souffert d'un décalage entre la hausse de ses prix de vente et la hausse de ses coûts de production.

Nous avons également réduit les valeurs industrielles en cédant Vinci et en allégeant Bouygues tout en faisant une place pour la société Nexans dont nous apprécions les perspectives de développement liées à l'essor des énergies renouvelables.

Au sein du secteur Télécommunications, faisant suite à la vente de Deutsche Telekom en septembre dernier, nous avons souhaité reconstituer notre exposition dans ce secteur aux caractéristiques défensives. Ainsi, nous avons initié l'achat Telefonica et renforcé légèrement la ligne Orange. Plus tard dans l'année, nous avons pris nos profits en cédant nos titres Vantage Towers. Nous avons pu reconstituer notre investissement en Deutsche Telekom en septembre dernier à la faveur d'une amélioration de sa notation ESG.

Le secteur Energie est resté bien représenté dans le portefeuille mais nous avons procédé à quelques changements en réduisant TotalEnergies pour initier deux nouveaux investissements Neste et GTT. La forte correction du titre Neste en 2021 nous a offert un point d'entrée attractif et une diversification intéressante au sein du secteur pétrolier, la valeur offrant la plus forte exposition au biodiesel. GTT offre de très bonnes perspectives de croissance liée au développement du GNL.

Au sein des financières, nous avons accru le poids de l'assurance en renforçant Allianz et Munich Re. La ligne Crédit Agricole a été intégralement cédée afin d'initier une position en Unicredit. Parallèlement, Intesa a été allégée et ING renforcée.

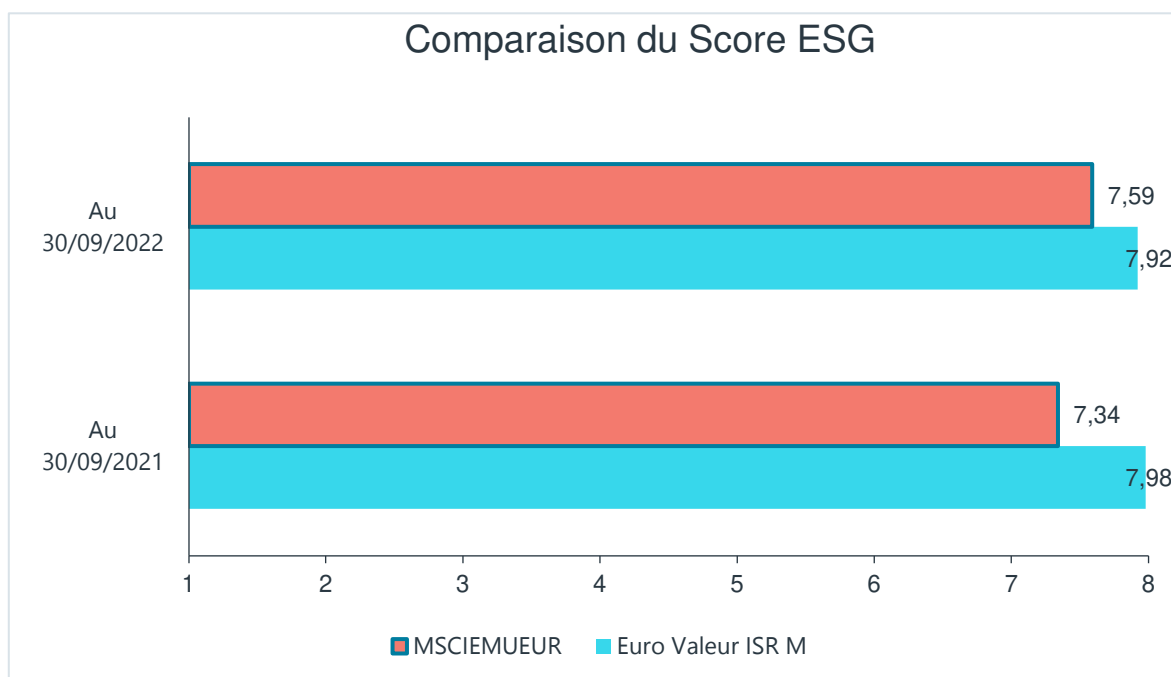
La performance relative du fonds a été pénalisée par un effet sélection négatif liée à la présence des valeurs Thyssenkrupp et Atos qui ont enregistré une sous-performance significative sur la période.

Performances :

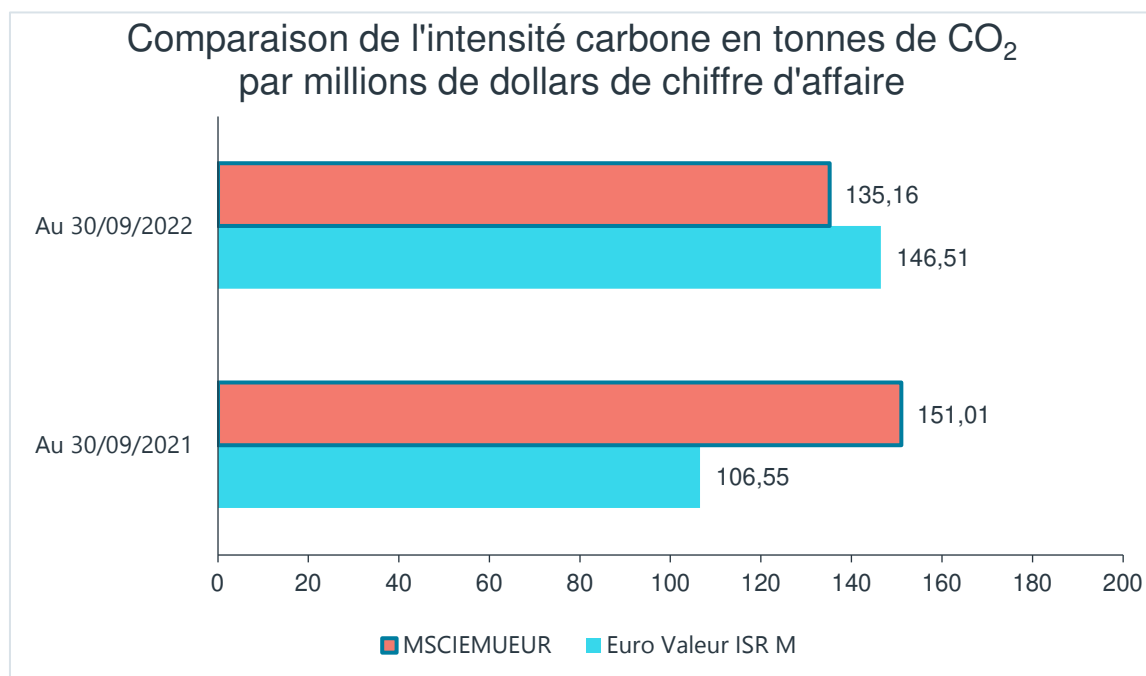
Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -18,65% sur 12 mois, contre -16,40% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

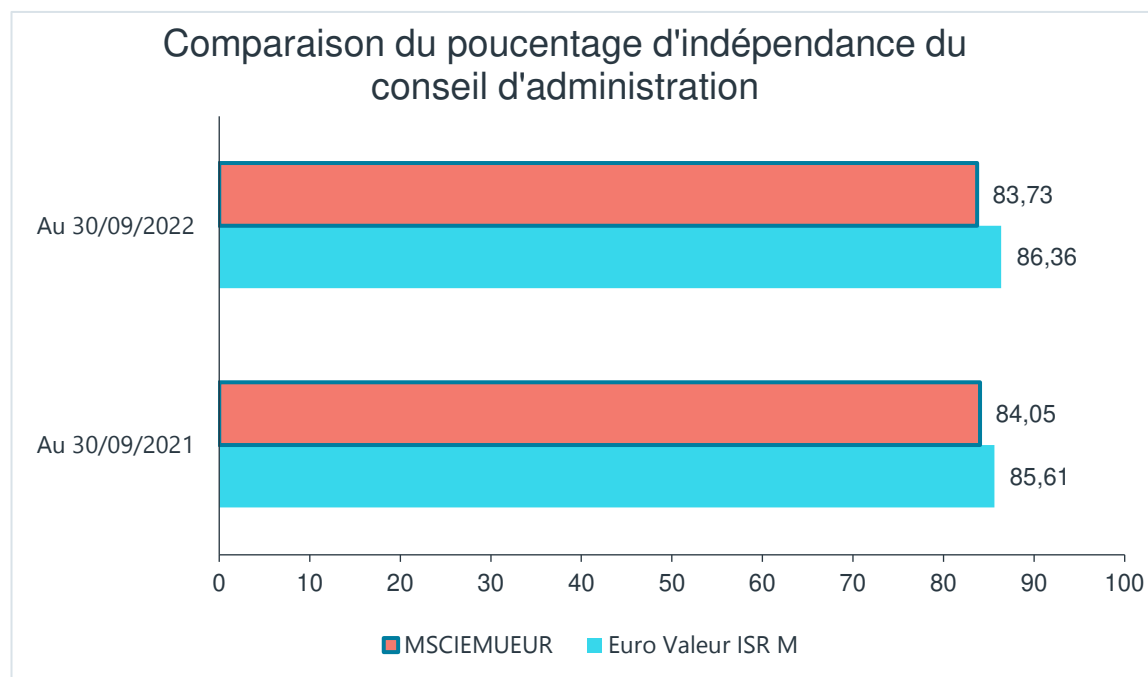
MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 30 septembre, comme suit :



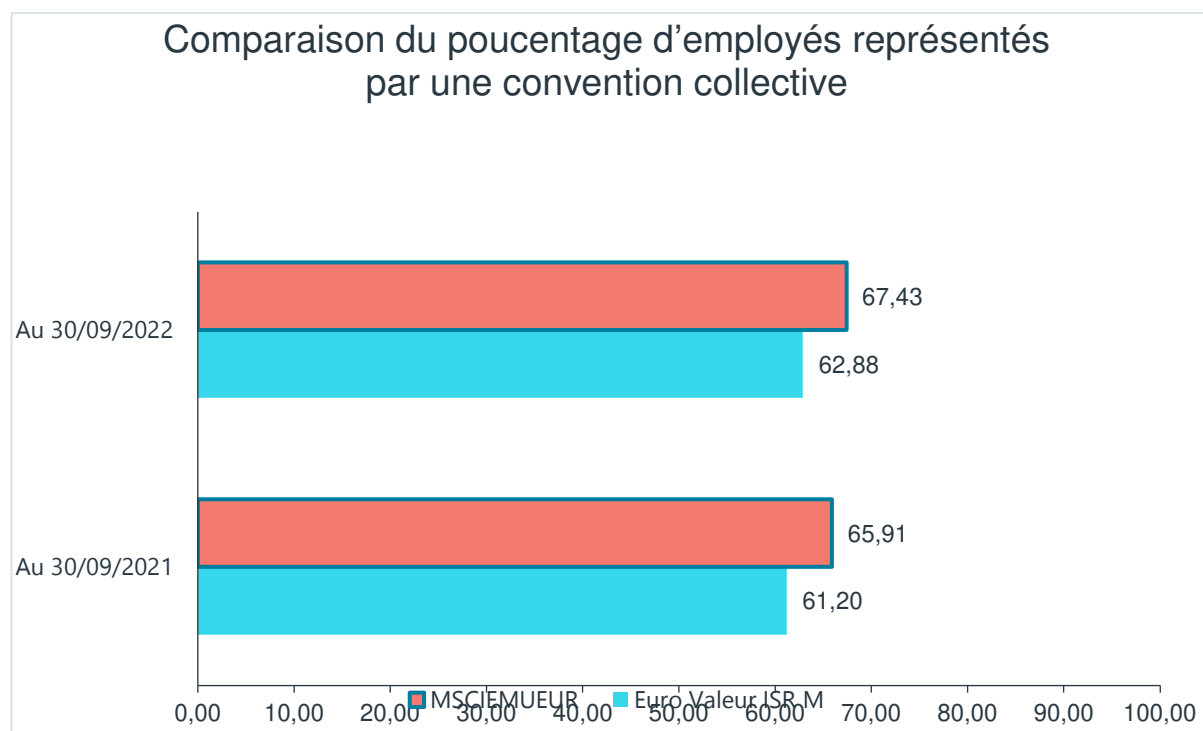
Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2.



Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur 2 ans au 30 septembre de l'indépendance du conseil d'administration du fonds et de l'univers.



Vous retrouvez ci- dessous la comparaison sur 2 ans au 30 septembre du nombre d'employés représentés par une convention collective du fonds et de l'univers.



Rapport certifié du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
EURO VALEUR ISR M
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement EURO VALEUR ISR M

32, avenue d'Iéna - 75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EURO VALEUR ISR M constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 10/02/2023 12:17:47

Séverine Ernest
Associée



BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	380 868 605,65	618 879 580,65
Actions et valeurs assimilées	378 767 829,07	610 528 912,92
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	378 767 829,07	610 528 912,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 100 776,58	8 350 667,73
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 100 776,58	8 350 667,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 473 927,54	1 512 533,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 473 927,54	1 512 533,70
COMPTES FINANCIERS	2 270 172,71	1 078 458,03
Liquidités	2 270 172,71	1 078 458,03
TOTAL DE L'ACTIF	384 612 705,90	621 470 572,38

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	362 404 072,95	551 332 517,80
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 532 974,52	57 860 934,01
Résultat de l'exercice (a,b)	16 989 466,81	9 929 476,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	381 926 514,28	619 122 928,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	689 631,77	2 347 644,08
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	689 631,77	2 347 644,08
COMPTES FINANCIERS	1 996 559,85	0,01
Concours bancaires courants	1 996 559,85	0,01
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	384 612 705,90	621 470 572,38

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	56,65	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	20 103 558,33	13 965 303,29
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	64 437,76
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	20 103 614,98	14 029 741,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	217,46
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	16 753,05	19 805,30
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	16 753,05	20 022,76
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	20 086 861,93	14 009 718,29
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 495 570,40	3 187 039,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	17 591 291,53	10 822 679,20
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-601 824,72	-893 202,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	16 989 466,81	9 929 476,48

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007035761 - EURO VALEUR ISR M : Taux de frais maximum de 0,50%

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts EURO VALEUR ISR M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	619 122 928,29	588 950 586,82
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	11 157 175,01	15 369 910,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-161 143 441,08	-150 953 133,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	55 112 540,66	102 905 200,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-44 422 438,65	-34 835 693,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	3,26
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-3 134 103,38	-5 049 575,98
Différences de change	939 262,82	131 450,57
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-113 296 700,92	91 781 501,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-24 868 573,18</i>	<i>88 428 127,74</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-88 428 127,74</i>	<i>3 353 373,26</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	17 591 291,53	10 822 679,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	381 926 514,28	619 122 928,29

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 270 172,71	0,59
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 996 559,85	0,52
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 270 172,71	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 996 559,85	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 148 316,81	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	18 003,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 235 794,39	0,59	33 415,32	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 209 150,10
	Coupons et dividendes en espèces	264 777,44
TOTAL DES CRÉANCES		1 473 927,54
DETTES		
	Achats à règlement différé	524 393,03
	Frais de gestion fixe	165 238,74
TOTAL DES DETTES		689 631,77
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		784 295,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 009,9700	11 157 175,01
Parts rachetées durant l'exercice	-81 218,3928	-161 143 441,08
Solde net des souscriptions/rachats	-75 208,4228	-149 986 266,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	236 012,8090	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 495 570,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 100 776,58
	FR0010838607	AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EUROPE I 4D	2 100 776,58
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 100 776,58

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	16 989 466,81	9 929 476,48
Total	16 989 466,81	9 929 476,48

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 989 466,81	9 929 476,48
Total	16 989 466,81	9 929 476,48

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 532 974,52	57 860 934,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 532 974,52	57 860 934,01

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 532 974,52	57 860 934,01
Total	2 532 974,52	57 860 934,01

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	819 457 936,84	753 208 219,76	588 950 586,82	619 122 928,29	381 926 514,28
Nombre de titres	492 558,2418	441 796,7418	384 964,7418	311 221,2318	236 012,8090
Valeur liquidative unitaire	1 663,67	1 704,87	1 529,88	1 989,33	1 618,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	74,20	28,17	43,65	185,91	10,73
Capitalisation unitaire sur résultat	40,11	48,57	22,99	31,90	71,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	56 409	9 126 976,20	2,39
BASF SE	EUR	169 326	6 705 309,60	1,75
BEIERSDORF AG	EUR	28 075	2 834 171,25	0,74
COMMERZBANK AG	EUR	760 773	5 585 595,37	1,47
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	122 603	3 814 792,35	1,00
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	383 159	6 702 217,23	1,76
E.ON AG NOM.	EUR	573 155	4 525 631,88	1,19
FRESENIUS	EUR	66 332	1 455 987,40	0,38
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	45 490	2 775 799,80	0,73
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	124 117	6 497 524,95	1,70
MERCK KGA	EUR	26 568	4 431 542,40	1,16
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	27 250	4 203 312,50	1,10
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	27 429	6 788 677,50	1,77
SAP SE	EUR	120 127	10 105 083,24	2,64
SARTORIUS PRIV.	EUR	5 934	2 119 031,40	0,55
SIEMENS AG-REG	EUR	101 019	10 223 122,80	2,68
SIEMENS ENERGY AG	EUR	209 581	2 386 079,69	0,62
THYSENKRUPP AG	EUR	607 882	2 666 170,45	0,70
VONOVIA SE	EUR	116 388	2 584 977,48	0,68
TOTAL ALLEMAGNE			95 532 003,49	25,01
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	131 385	6 141 591,83	1,61
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	70 870	5 040 274,40	1,32
TOTAL BELGIQUE			11 181 866,23	2,93
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	2 984 652	7 155 703,17	1,87
IBERDROLA SA	EUR	777 205	7 447 178,31	1,95
TELEFONICA SA	EUR	979 616	3 307 183,62	0,87
TOTAL ESPAGNE			17 910 065,10	4,69
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	81 266	3 640 716,80	0,95
NOKIA (AB) OYJ	EUR	896 211	3 961 700,73	1,04
TOTAL FINLANDE			7 602 417,53	1,99
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	16 698	1 963 016,88	0,52
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	153 505	18 046 047,80	4,72
ALSTOM	EUR	196 254	3 286 273,23	0,86
ATOS SE	EUR	148 406	1 210 992,96	0,32
AXA	EUR	214 870	4 829 203,25	1,27
BOUYGUES	EUR	69 541	1 867 175,85	0,49
BUREAU VERITAS	EUR	133 816	3 075 091,68	0,80
CAPGEMINI SE	EUR	31 562	5 223 511,00	1,36
CASINO GUICHARD PERRACHON	EUR	154 858	1 484 313,93	0,39
DANONE	EUR	125 749	6 107 628,93	1,60

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DASSAULT SYST.	EUR	136 690	4 884 617,15	1,28
ENGIE	EUR	402 666	4 768 370,77	1,24
ESSILORLUXOTTICA	EUR	35 151	4 933 442,85	1,30
EUROAPI SASU	EUR	109 560	1 866 902,40	0,49
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	8 000	906 400,00	0,23
KERING	EUR	7 166	3 285 969,30	0,86
L'OREAL	EUR	27 614	9 119 523,50	2,39
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	30 374	18 540 289,60	4,85
MICHELIN (CGDE)	EUR	216 396	5 010 649,38	1,32
NEXANS SA	EUR	32 616	2 997 410,40	0,79
ORANGE	EUR	365 101	3 376 454,05	0,88
PERNOD RICARD	EUR	34 592	6 532 699,20	1,71
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	45 947	2 246 808,30	0,59
RENAULT SA	EUR	224 972	6 292 466,84	1,65
SAINT-GOBAIN	EUR	133 103	4 931 466,15	1,29
SANOFI	EUR	149 291	11 704 414,40	3,06
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	77 210	9 028 937,40	2,37
SOCIETE GENERALE SA	EUR	281 032	5 737 268,28	1,50
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	250 522	2 909 813,03	0,76
THALES	EUR	30 949	3 497 237,00	0,92
TOTALENERGIES SE	EUR	295 087	14 245 324,93	3,73
VIVENDI	EUR	266 340	2 123 262,48	0,55
WORLDLINE SA	EUR	73 280	2 981 030,40	0,78
TOTAL FRANCE			179 014 013,32	46,87
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	97 952	3 239 272,64	0,85
KERRY GROUP PLC-A	EUR	35 328	3 221 913,60	0,84
TOTAL IRLANDE			6 461 186,24	1,69
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	1 148 186	4 849 937,66	1,27
INTESA SANPAOLO	EUR	1 575 015	2 681 935,54	0,71
UNICREDIT SPA	EUR	441 535	4 617 573,03	1,21
TOTAL ITALIE			12 149 446,23	3,19
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	2 171	2 826 207,80	0,74
ASML HOLDING NV	EUR	47 903	20 770 740,80	5,44
ING GROEP NV	EUR	836 646	7 411 010,27	1,94
KONINKLIJKE DSM	EUR	33 208	3 900 279,60	1,02
QIAGEN	EUR	52 794	2 269 086,12	0,59
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	126 306	2 440 989,76	0,64
TOTAL PAYS-BAS			39 618 314,35	10,37
SUISSE				
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	6 387	2 148 316,81	0,56
STMICROELECTRONICS NV	EUR	221 746	7 150 199,77	1,87
TOTAL SUISSE			9 298 516,58	2,43
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			378 767 829,07	99,17
TOTAL Actions et valeurs assimilées			378 767 829,07	99,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EUROPE I 4D	EUR	126	2 100 776,58	0,55
TOTAL FRANCE			2 100 776,58	0,55
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 100 776,58	0,55
TOTAL Organismes de placement collectif			2 100 776,58	0,55
Créances			1 473 927,54	0,39
Dettes			-689 631,77	-0,18
Comptes financiers			273 612,86	0,07
Actif net			381 926 514,28	100,00

Parts EURO VALEUR ISR M	EUR	236 012,8090	1 618,24
--------------------------------	------------	---------------------	-----------------